



**Compte rendu du Conseil de l'ED SIMME du 14 février 2019**

**Présents :** L. ACHERAR, P. BUGNON, D. CHAURAUD, A. DOLMAIRE, S. DUBOIS, I. EL KHIATI, D. HALM, M. LECONTE, C. MABRU, A. MAITRE, A. MURA, Y. NADOT, I.O. POP, M. VARNIER, V. VIGNERAS

**Excusés :** C. BARTHET, C. COUPEAU, S. HUBERSON, L. LEPETIT, V. RAT

**Procuration :** L. LEPETIT et V. RAT à A. MAITRE

**Invités :** A. LECESVE, H. EIJSBERG

**Le compte rendu de la réunion du Conseil est construit à partir du Power Point projeté en séance et corrigé selon les remarques faites en cours de réunion (annexe 1).**

---

**Ordre du jour** (planche 2)

**10h - 12h00**

- 1/ Approbation du compte rendu du Conseil du 27/09/2018
- 2/ Modification de la composition du Conseil
- 3/ Bilan des recrutements institutionnels 2018
- 4/ Formations thématiques : bilan des deux sessions
- 5/ Bilan du fonctionnement des Comités de Suivi Individuels
- 6/ Référentiel des formations

**12h00 – 14h : Déjeuner**

**14h-16h**

- 7/ Tribune libre des doctorants
- 8/ Présentation du réseau REDOC SPI
- 9/ Questions diverses

**I. Approbation du compte rendu du Conseil du 27 septembre 2018** (planche 3)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des votes exprimés, sans modification.  
La date du prochain Conseil est fixée au 4 juin 2019.

## **II. Modification de la composition du Conseil** (planche 4)

D. HALM présente le nouveau Directeur adjoint de la Recherche et des Études doctorales de l'ENSMA, Yves NADOT, qui prend place au Conseil en remplacement de Jean-Claude GRANDIDIER.

## **III. Bilan des recrutements institutionnels 2018** (planche 5)

2018 est la dernière année durant laquelle les trois établissements ont pu bénéficier d'allocations attribuées directement par la Région Nouvelle-Aquitaine. Les financements régionaux proviennent désormais exclusivement d'Appels à Projets.

## **IV. Formations thématiques : bilan des deux sessions** (planche 6 à 10)

### 1. Formation sur le photovoltaïque à Chambéry (INES)

Le budget pour cette formation a été de 13 260 €. Le coût de cette formation supérieur à la moyenne s'explique par le lieu éloigné de Poitiers et Limoges (le transport et le logement ont coûté plus cher qu'habituellement). Les réponses au questionnaire d'évaluation montrent une satisfaction des doctorants qui ont participé à cette formation. A. MAITRE souligne la qualité du soutien logistique de la ComUE mais regrette que cette logique d'appui n'ait pas pu être menée à son terme, notamment en accompagnant les doctorants sur le site de l'INES. H. EIJSSBERG répond que cet exemple montre la nécessité de définir en amont les missions de chaque acteur de la formation.

L. ACHERAR suggère que l'on désigne un référent doctorant qui pourrait donner les informations logistiques aux autres doctorants.

M. VARNIER insiste sur le fait que ce serait même très bien de donner un peu de responsabilité aux doctorants.

### 2. Formation sur le nucléaire à Civaux

Le budget de cette deuxième formation a été bien inférieur en raison de la proximité du lieu de visite (pas de frais d'hébergement ou de transport supplémentaire). Le coût total de cette formation a été de 6094 €.

Quelques remarques sont à noter pour la prochaine organisation de cette formation suite à l'évaluation qui a été faite : les doctorants souhaiteraient recevoir par email les diapositives des cours avant la formation et il faudrait également essayer d'organiser la visite de Civaux lors de la révision décennale du centre, pour bénéficier de l'accès potentiel au bâtiment réacteur.

Ces deux formations ont été un succès, il est donc prévu de les renouveler.

P. BUGNON remarque que pour les prochaines formations, il serait intéressant de cibler les secteurs qui embauchent potentiellement les doctorants de l'ED.

La prochaine formation devrait porter sur l'hydrogène (visite des installations du CEA Le Ripault).

L'ED prévoit, pour cette année encore, l'organisation de deux formations thématiques.

**V. Bilan du fonctionnement des Comités de Suivi Individuels** (planches 11 à 14)

Un suivi individuel des doctorants de l'ED est assuré depuis plusieurs années, avant la mise en place formelle des CSI, notamment par le biais de présentations posters et orales lors des JDD, mais également par la rédaction d'un rapport d'avancement lors des réinscriptions à l'école doctorale dès la fin de la première année et par des entretiens en première et troisième année.

Le suivi individuel a deux temps forts :

- à la fin de la première année (à 9 mois) : il s'agit d'un entretien devant la direction de l'ED et un membre extérieur à l'encadrement du doctorant. Cette discussion s'appuie sur quelques documents (questionnaires, autoévaluation, bilan, ainsi qu'une évaluation du Directeur de thèse).
- en troisième année : un entretien qui permet notamment de vérifier où en est le doctorant du point de vue formations, publication, soutenance, projet d'après-thèse, sur la base également de questionnaires remplis par le doctorant.

Les trois établissements suivent la même procédure, avec quelques nuances (rapport d'avancement obligatoire à l'UP et à l'ENSMA, facultatif à l'UL).

Suite aux CSI, il n'y a eu que deux cas difficiles pour lesquels il a fallu organiser un Comité de médiation.

A. MAITRE indique qu'à Limoges, les entretiens de 1<sup>ère</sup> année sont l'occasion de sensibiliser les doctorants à la nécessité de réfléchir rapidement à leur projet professionnel et à construire rapidement leur programme de formation.

Le retour de ces CSI est très positif : les encadrants peuvent s'appuyer sur les recommandations faites lors du CSI, les entretiens peuvent identifier et déminer certaines difficultés relationnelles. Les doctorants ont également conscience de l'utilité de ces entretiens.

C. MABRU demande en quoi consiste l'autoévaluation des doctorants. D. HALM répond qu'on donne la même grille au doctorant (qui doit la remplir seul) et à l'expert extérieur puis on confronte les deux réponses.

A. MAITRE fait remarquer qu'un entretien de 20 minutes est court, et que par conséquent, à Limoges, les questions périphériques aux questionnaires sont privilégiées. Ces discussions sont aussi un moyen d'aplanir les éventuelles difficultés détectées, avant d'avoir recours à un Comité de Médiation formel.

Les représentants des doctorants présents sont interrogés sur leur sentiment sur les CSI. M. VARNIER indique que la préparation préalable à l'entretien n'est pas trop longue. A. DOLMAIRE, qui est sous financement CIFRE, pense que certains points de l'entretien peuvent ne pas être adaptés aux doctorants arrivés en fin d'année universitaire (notamment en ce qui concerne l'oral aux JDD).

L. ACHERAR, quant à elle, trouve la préparation de l'entretien assez longue et demande s'il est possible que les doctorants soient informés de leur entretien un peu plus tôt. Elle souligne néanmoins que c'est un bon exercice.

M. BUGNON demande si cette procédure n'est pas trop chronophage pour les doctorants. D. HALM répond qu'il n'a pas eu ce ressenti et que tous ont fait l'effort de rédaction et ont discuté de ce rapport.

H. EIJSBERG attire l'attention du conseil sur la prochaine évaluation HCERES, car comme les deux sites n'ont pas rigoureusement la même procédure, il sera préférable de parler de la convergence entre les pratiques mises en place et ne pas mettre la loupe sur les différences.

Il précise que l'esprit du texte de l'arrêté prône un entretien en fin de deuxième année. D. HALM répond que maintenir un entretien en fin de première année est primordial car il permet de détecter au plus tôt les problèmes. De plus, il existe bien, formellement, une intervention lors de l'inscription en 3<sup>e</sup> année car l'école doctorale doit donner son avis, avec comme support un état d'avancement préparé par le doctorant. Les doctorants présentent également un poster lors des JDD en 2<sup>e</sup> année, qui fait partie du dispositif de suivi.

C. MABRU nous dit que l'Ecole Doctorale « Aéronautique, Astronautique » de Toulouse utilise une « feuille de route » en première année. Il est demandé un retour uniquement écrit. Les retours sont examinés par le Comité pour détecter les problèmes. L'entretien a lieu en fin de 2<sup>ème</sup> année.

V. VIGNERAS précise que, dans son Ecole Doctorale, un entretien avec le doctorant est organisé chaque année. Cette procédure est certes chronophage car elle implique que tous les doctorants soient vus chaque année et qu'ils préparent d'un petit rapport d'avancement et remplissent un questionnaire, ainsi que leur Directeur de thèse. Les concernant, ils n'ont pas eu de retour des doctorants comme quoi cela leur prenait trop de temps.

Pour conclure, D. HALM propose au conseil de faire un bilan tous les ans afin d'examiner les améliorations à apporter.

## **VI. Référentiel des formations** (planches 15 et 16)

Suite aux discussions du dernier conseil, il a été décidé de rédiger un référentiel des formations commun aux trois établissements. Ce document a pour but de synthétiser les types de formations organisées, les organisateurs, le nombre d'heures que ces formations valident et les justificatifs demandés pour cette validation.

D. CHAURAUD demande si la fonction de président peut prétendre à une validation d'heures ? D. HALM répond qu'après discussion en bureau, l'ED pense que faire partie d'une association est un engagement personnel et qu'il a donc été décidé de ne pas valider d'heures aux doctorants dans cette situation.

V. VIGNERAS indique que cette même discussion a eu lieu à Bordeaux et a conduit à la même conclusion. De surcroît, les personnes impliquées dans les associations étaient tout à fait d'accord car cela pouvait poser problème au niveau de la motivation des doctorants, qui seraient tentés de rejoindre l'association pour valider des heures de formation uniquement et pas par engagement personnel.

H. EIJSBERG abonde en ce sens : le but des formations doctorales est de transmettre des compétences attendues par le Docteur en faveur de son insertion professionnelle, mais l'implication dans une association peut être reconnue comme une compétence dans le port folio.



M. LECONTE s'interroge sur le fait que les formations à la pédagogie organisées par la ComUE ou par l'établissement soient mentionnées sur deux lignes distinctes. Il est décidé de n'indiquer l'information que sur une seule ligne.

## **VII. Tribune libre des doctorants (planche 17)**

Les représentants des doctorants sont informés que la ComUE prévoit d'organiser une formation aux premiers secours. Les doctorants intéressés au sein des trois établissements seront recensés par l'intermédiaire d'un sondage. Il est précisé que cette formation ne donnera pas droit à validation d'heures. A. MAITRE demande à ce qu'on s'assure qu'il n'y a pas de redondance avec des formations organisées par les laboratoires.

A. DOLMAIRE souhaite reparler de l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires et demande la position des Établissements mais également de l'ED. H. EIJSBERG pense que le Ministère ne reviendra pas sur cette mesure. L'ENSMA, en tant qu'école d'ingénieurs, souhaite que cette question soit traitée au sein de la CDEFI. S. DUBOIS indique que l'Université de Poitiers a quant à elle affirmé son opposition. Suite à un vote formel du CA, son président en a fait état dans une lettre au Ministère. L'Institut P' est sur la même ligne. L'Université de Limoges a rédigé une motion qui a été remontée au niveau du Ministère. À Bordeaux, il n'apparaît pas logique de faire venir des doctorants à qui on verse un salaire et de leur demander de payer des frais d'inscription qui correspondent à plus de deux mois de ce salaire.

Il est acté le principe que le Bureau de l'ED rédigera une motion qui sera soumise et validée formellement au prochain Conseil.

D. CHAURAUD demande si la soutenance de thèse met fin au contrat de travail. Il est répondu qu'en l'absence de dispositions particulières, le doctorant est lié à son employeur jusqu'à la fin du contrat.

L. ACHERAR trouve que la présentation orale faite lors des JDD a lieu un peu tard, que les doctorants ne peuvent pas prendre en compte dans la rédaction de leur manuscrit les remarques ou suggestions faites durant leur exposé car en troisième année, la rédaction est déjà bien avancée. Elle suggère d'avancer cette présentation orale en deuxième année et faire le poster en première année.

D. HALM répond que l'oral est le moment où l'on commence à projeter la soutenance. C'est en 3<sup>ème</sup> année, lorsqu'on prend du recul sur son sujet de thèse, qu'on est le mieux à même d'intégrer les critiques constructives émises lors des JDD, avant que la rédaction de la thèse ne soit entamée.

Une dernière question concerne l'accès à l'ENSMA aux doctorants invités par les laboratoires. Y. NADOT répond que l'Institut P' est une ZRR et qu'il existe une procédure que ces doctorants doivent suivre.

## **VIII. Présentation du REDOC SPI (planches 18 et 19)**

V. VIGNERAS est la Vice-Présidente de REDOC SPI.



REDOC a été créé en 2014. Au départ, le réseau comptait 8 Ecoles Doctorales membres. Aujourd'hui, elles sont 29, ce qui représente potentiellement 8000 doctorants. Le but de l'association est de renforcer l'attractivité du doctorat, fédérer et promouvoir la Communauté des Doctorants et Docteurs SPI, soutenir des initiatives innovantes de formation et partager les bonnes pratiques entre ED.

Le site de REDOC SPI ([www.redoc-spi.org](http://www.redoc-spi.org)) permet d'avoir accès à des sujets de thèse, à un annuaire des thèses soutenues, au baromètre de l'emploi des docteurs, à une liste d'employeurs de docteurs SPI,.. Ces informations sont moissonnées sur les sites des laboratoires SPI, sur [theses.fr](http://theses.fr) ou sur LinkedIn. Le Groupe LinkedIn SPI compte 2400 doctorants/docteurs inscrits.

L'idée de créer un groupe LinkedIn de l'ED SIMME paraît intéressante pour tous. Il est donc convenu de créer ce groupe et d'inviter les doctorants de première année à y adhérer. Les doctorants seront également invités à adhérer au Groupe SPI. Comme une part importante des doctorants de l'ED est rattachée au domaine scientifique de la chimie, il est envisagé d'explorer les possibilités d'adhésion au réseau REDOX.

La création d'un groupe SIMME sur LinkedIn permettra notamment d'en tirer des statistiques et d'être « un plus » pour la recherche d'emploi. La question se pose sur la création de groupes par promotion ou pas.

REDOC SPI développe également son réseau international, qui permettra à terme de pouvoir diffuser des propositions de post-docs au niveau international.

P. BUGNON suggère que l'ED regarde si de tels réseaux existent déjà et de se renseigner sur leur fonctionnement.

L'ED va par conséquent lancer cette opération (création d'un groupe LinkedIn de l'ED) et contactera REDOX.

## **IX. Questions diverses**

En l'absence de questions, la séance est close à 15h45.